

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2021

Présents : M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique , M . REGAL Philippe , Mme REGAL Chantal , Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie, M. MINODIER Florian , M. CHANAL Vincent , Mme MONTET Véronique , M.GUILLOT Joël, Mme FAURE- BASSANO Corine, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne .

Absent : Mme CHANTIER Christiane

Secrétaire de séance : Mme FAURE – BASSANO Corine

Objet : vote des subventions 2021

FNSEA ARDECHE	60.00 €
A.D.A.P.E.I. DOUX-EYRIEUX	120.00 €
ASS . LOU BOU TEN	120.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	180.00 €
ASS.COMMUNALE DE CHASSE	180.00 €
ASS.DEPT.DE PROTECTION CIVILE	120.00 €
ASS.ECRAN VILLAGE	120.00 €
AMITIE ET LOISIRS	180.00 €
CENTRE CANT. JEUNES AGRICULTEURS	60.00 €
ASS.CANT. ANCIENS COMBATTANTS	120.00 €
COMITE DEPT LIGUE CONTRE LE CANCER	120.00 €
GROUPE JOIE ET AMITIE	120.00 €
GRPT DEFENSE FLEAU ATMOSPHERIQUE	370.00 €
FOYER DES JEUNES	180.00 €
COMITÉ DES FÊTES D'EMPURANY	180,00 €
AMICALE LAIQUE D'EMPURANY	180,00 €
123 SOLEIL DES ARTISTES A L HOPITAL	120,00€

Objet : Avenant à un marché public AVENANT N°2

Après avoir entendu l'exposé de M.le Maire ;

le Conseil ,après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- de conclure un avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d' Aménagement aire camping- cars ,aire de jeux ,voirie

lot unique

attributaire Entreprise ROFFAT TRAVAUX PUBLICS 26600 MERCUROL-VEAUNE

marché initial du 7 juillet 2020 montant: 291 462,15€ HT

AVENANT N°1 – MONTANT : **40 439,50€ HT**

AVENANT N° 2 – MONTANT : **1 169,20€ HT**

Nouveau montant du marché : 333 070,85 € HT

OBJET : nouveaux prix : grille , chambre télécom ,dalle béton

signalisation verticale et horizontale : fournitures de panneaux

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Objet : BAIL – LOGEMENT F4/ 105b rue Centrale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal type 4 , situé au 105b rue centrale , est disponible à la location. Il informe que Madame YVON Valentine souhaite louer ce logement à compter du 15 octobre 2021.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec les colocataires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **EMET** un avis favorable à cette location à la date du 15 octobre 2021.
- ✓ **FIXE** le montant du loyer à 450 € mensuellement. Le loyer sera révisé annuellement , chaque 1er Janvier, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers (IRL 2021 / 131,12 2ème tr.2021). Au 1er Janvier 2022 , L'IRL à prendre en compte sera celui du 3ème trimestre 2021. Les loyers seront exigibles d'avance , le 1er de chaque mois.
- ✓ **PRECISE** que pour garantir l'exécution de ses obligations , le locataire versera la somme de 450€, représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt est indépendant des loyers . Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans le mois suivant leur départ, déduction faite , le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur ou dont celui-ci pourrait être tenu pour responsable aux lieu et place du locataire. En aucun cas le locataire ne pourront imputer les loyer et les charges, dont ils sont redevables, sur le dépôt de garantie.
- ✓ **AJOUTE** que le colocataire devra avoir un cautionneur qui garantira le remboursement des sommes dues par le locataire en cas de défaillance de celui-ci.
- ✓ **AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce bail**

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de la trésorerie de Lamastre

Monsieur Glaizol informe les élus sur la fermeture de la trésorerie de Lamastre. Nous serons désormais rattachés à Annonay. Le trésorier du Cheyard épaulera la mairie sur tout ce qui est fiscal ainsi que sur l'élaboration des budgets.

Information sur les employés communaux

- En vue du départ à la retraite de Josiane Glaizol, secrétaire de mairie, Monsieur le maire propose de songer à son remplacement, idéalement dès le début de l'année prochaine, ceci permettrait d'aménager une période de recouvrement de 6 mois. Françoise Caton qui assure le secrétariat le mardi devrait également partir à la retraite, ce qui justifie l'embauche d'un(e) secrétaire de mairie à plein temps.
- Dimitri Bouit est désormais épaulé par Fabien MEUNIER.

École

Les remplaçants se succèdent depuis la rentrée, l'inspecteur d'académie doit venir prochainement.

TOUR DE TABLE

Chantal :

- Le recensement aura lieu à partir du 20 janvier 2022.
- Aménagements à la salle des fêtes : les rideaux sont en commande. Changement de la grille devant la porte d'entrée. Les chariots ont été aménagés pour permettre une manipulation des tables dans de meilleures conditions.

Christophe : RAS

Dominique :

- Le blason de la commune sera bientôt mis en place sur le talus en face de la mairie.

Joël : RAS

Florian : RAS

Marc : RAS

Corine :

- Corine annonce l'organisation de la prochaine réunion pour organiser l'animation de Noël début octobre. Elle invite Christophe Deschamps à venir conseiller l'équipe sur la partie « électricité ».
- Présentation de la vue panoramique à 360° installée sur le site internet de la commune (réalisation par drone - Société Vision'air).
- Présentation de l'ensemble des photos réalisées dans le village (réalisation par drone - Société Vision'air). Certaines d'entre elles feront l'objet d'une exposition en fin d'année
- Présentation des différentes pistes pour remplacer le chauffage actuel de l'église. Corine présente les différents principes et attend les devis des différentes sociétés consultées.

Philippe :

- Remercie les bénévoles qui lui prêtent main forte dans ses missions.
- Réparation des bancs au Cros et à la Vierge . Vincent est sollicité pour fournir le matériel nécessaire à la réparation.
- Réalisation de quelques fossés.
- Projet d'enfouissement de réseau vers à la Moutonne: Philippe demande où doivent être positionnés les candélabres.

Vincent : RAS

Keyne : RAS

Annie :

- Il faudrait remplacer les arbustes gelés lors de leur plantation sur l'aire de loisirs.
- L'opération brioche est prévue dans 15 jours.

Véronique : RAS

Monique : RAS

23h08 Monsieur le maire lève la séance.

Fait le 06 octobre 2021

Le Maire,

Denis GLAIZOL

